



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 16 Décembre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 10 décembre 2024
- Affichage de la convocation : 10 décembre 2024

---

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_110\_2024**

► **OBJET : Point n° 2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ASSOCIATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DU MÂCONNAIS (ATCM)**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.  
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.  
Madame Claude CANNET donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.  
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Émilie CLERC**

Dans le cadre de la provision « subventions exceptionnelles actions économiques », un crédit a été inscrit au budget primitif 2024 pour subventionner les associations.

Pour la 22<sup>ème</sup> édition de la manifestation du « Bal du petit vin blanc », bal tout public animé par un orchestre le vendredi 6 septembre 2024 de 19 heures à minuit, l'Association Touristique et Culturelle du Mâconnais (A.T.C.M.) sollicite auprès de la Ville une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € correspondant à une contribution aux frais engagés par l'Association pour l'organisation de cette manifestation et notamment le coût de l'orchestre.

Par ailleurs, dans le cadre des éditions de « Poésie dans ma ville », concours de poésies entre lycéens qu'elle a créé, l'A.T.C.M. entretient des échanges réguliers avec Hammana au Liban, ville partenaire de la Ville de Mâcon depuis 2011.

Au regard de la crise que traversent les Libanais actuellement, l'A.T.C.M. a organisé un concert solidaire le 29 novembre 2024 dont les bénéfices seront reversés au collège Saint-Antoine d'Hammana. Afin que les

frais d'organisation n'ampudent pas les bénéfices de ce concert, l'A.T.C.M. a sollicité plusieurs partenaires, dont la Ville de Mâcon.

A ce titre, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 1 200,00 € sur la provision « Relations internationales – actions spécifiques ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 09/12/2024,

Vu l'avis de la Commission N°1 : Relations avec les Acteurs Économiques et Touristiques, Commerce, Emploi et Relations Internationales du 03/12/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 25/11/2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	ACTIONS	DATES	MONTANTS
ASSOCIATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DU MÂCONNAIS (A.T.C.M.) 92-109 quai Jean Jaurès 71000 MÂCON	Bal du petit vin blanc	6 septembre 2024	1 000,00 €
	Concert solidaire pour Hammana - Liban	29 novembre 2024	1 200,00 €

Il est précisé que l'Association devra fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

23 DEC. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire